

Trois mille futurs diplômés en médecine dans l'angoisse

Le numerus clausus vire au blocage communautaire

C'est une histoire sans fin. Une saga aussi complexe qu'importante pour des milliers d'étudiants en médecine et en médecine dentaire, mais aussi pour l'avenir des soins en Belgique. Le dossier des attestations Inami est remis sur le devant de la scène par les étudiants et leurs parents qui manifesteront ce mercredi depuis le balcon du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

D'où vient-on ?

En Belgique, l'accès à la profession en médecine est limité (voir ci-contre). Seuls les étudiants ayant obtenu un numéro Inami ont la possibilité de professer. Régulièrement dès lors, les pouvoirs publics évaluent les besoins du pays et fixent un nombre de numéros Inami à distribuer. La dernière planification a eu lieu en 2008, et prévoyait un nombre précis d'attestations disponibles jusqu'en 2018.

Au contraire de la Flandre cependant, la Communauté française décida à l'époque de ne plus organiser d'examens ou de concours pour limiter le nombre d'étudiants. Ces derniers furent donc rapidement trop nombreux, épuisant progressivement les numéros Inami disponibles dans la partie francophone du pays.

Pour assurer aux étudiants ayant entamé leur cursus d'avoir tout de même la possibilité d'obtenir un numéro Inami en bout de course, le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), et la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) se réunirent autour d'un protocole d'accord en décembre 2014. Deux des conditions de ce protocole obligeaient la Communauté française à mettre en place un filtre – ce que Marcourt mit en place en 2015 sous la forme d'un concours à la fin de la première année – et à organiser ce qui fut appelé le "lissage négatif". Ce lissage est une politique qui épurera la dette francophone, en revoyant après 2020 le nombre de quotas à la baisse, en

fonction du nombre de quotas excédentaires qui auront été distribués.

Le problème actuel

Cependant, ce protocole d'accord de 2014 n'a toujours pas été signé par la ministre De Block. Et cela pour différentes raisons. Premièrement, parce qu'elle entend analyser l'efficacité du concours instauré par Marcourt. Elle attend surtout de voir sa solidité juridique. A la suite de la session d'octobre 2016, beaucoup prédisent des recours de la part d'étudiants, ce qui pourrait annuler ce concours.

Deuxièmement, parce qu'elle attend d'ici la fin du mois d'avril les prochaines conclusions de la commission de planification qui vont analyser les besoins en médecine du pays. Cela lui donnera de meilleures indications pour évaluer le nombre adéquat de numéros Inami à distribuer à l'avenir.

Enfin, parce qu'elle souhaite qu'un accord soit trouvé concernant la durée du lissage négatif. La N-VA souhaite que la dette francophone soit purgée en 5 ans – ce qui engendrerait de facto la fermeture des facultés durant 5 ans. La ministre plaide pour 10 ans. Les universités pour 15. Les débats sont en cours.

Du coup, les universités qui ont délivré plus d'attestation qu'elles ne le pouvaient voient leur réserve fondre, sans promesses certaines pour la suite. Elles ont encore suffisamment d'attestations Inami pour répondre à l'ensemble des étudiants qui termineront leur master cette année, mais sans garantie d'avenir, elles refusent de toutes les délivrer en 2016. Et cela, même si les ministres les y encouragent.

Les étudiants sont dès lors pris entre le marteau et l'enclume. D'un côté, les universités jouent la prudence.

De l'autre, la ministre de la Santé ne leur a pas encore formellement garanti l'avenir en signant le protocole de 2014. Sans cette signature ce sont, d'ici 2020, 3160 étudiants ayant aujourd'hui entamé leur cursus qui pourraient ne pas obtenir des numéros Inami.

Pour la suite

Ce débat, qui dégage également des rejets communautaires, relève de la responsabilité de différents niveaux de pouvoir. La Fédération Wallonie-Bruxelles devra donc argumenter avec talent pour convaincre Maggie De Block de la nécessité d'assurer aux francophones des numéros en suffisance.

Technique d'une part, la problématique des numéros

3160

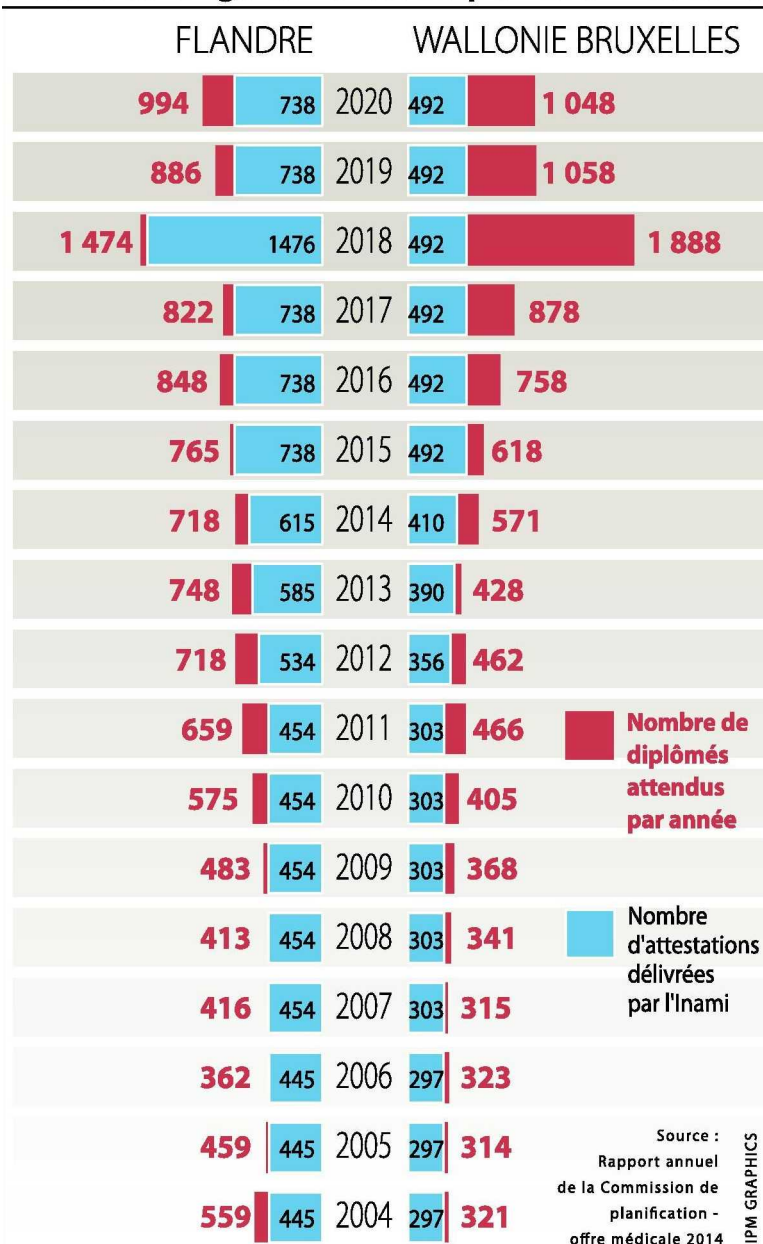
ETUDIANTS

C'est le nombre d'étudiants ayant entamé leur cursus qui pourraient ne pas pouvoir recevoir un numéro Inami d'ici 2020.

Inami n'échappe pas non plus aux enjeux politiques. L'opposition et les syndicats étudiants sont en embuscade. La Fef, la Fédération des étudiants francophones, qui prédit une pénurie de médecins, entend bien profiter de ce débat pour remettre en question le principe même de cette politique de contingentement.

Bosco d'Otreppe

Etat du contingentement des diplômés en médecine



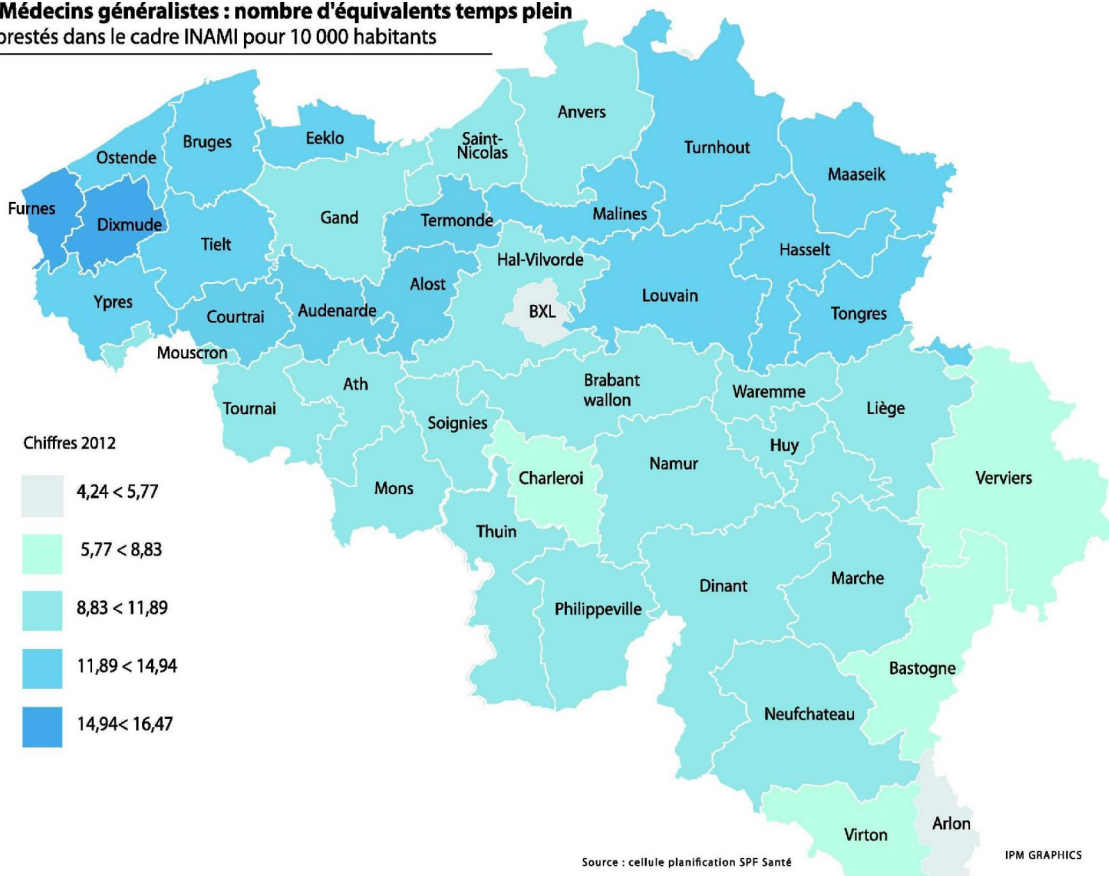
Repères

Des quotas pour faire des économies

Inami. C'est en 1996 que le gouvernement fédéral a décidé de limiter l'offre médicale en Belgique afin de réaliser, expliqua-t-il, des économies. C'est donc à cette époque également que furent mis en place les numéros Inami. Ceux-ci, en fonction des besoins du pays dans chacune des régions et pour chacune des spécialités, déterminent encore aujourd'hui le nombre de candidats qui auront accès à la profession. Sur le principe comme dans la pratique, ce système de quotas est régulièrement remis en question.

Double cohorte. Comme expliqué dans ce dossier, les francophones, ainsi que les néerlandophones mais dans une moindre mesure, n'ont pas respecté ces quotas (voir l'état des dépassements dans l'infographie ci-dessus). Le problème est d'autant plus criant qu'en 2018 sera reçue la désormais surnommée "double cohorte". En 2011 en effet, les études de base en médecine ont été réduites de 7 à 6 ans. En 2018 dès lors ce sont deux années, et deux fois plus d'étudiants qui termineront leurs études en même temps.

Médecins généralistes : nombre d'équivalents temps plein prestés dans le cadre INAMI pour 10 000 habitants



- Un collectif de parents d'étudiants en médecine monte aux barricades ce mercredi.

- En cause, le dossier des numéros Inami, qui ne garantit pas l'avenir de ces étudiants.

- Sur le terrain, la pénurie de médecins concerne surtout les généralistes francophones.

Le Sud du pays va manquer de plus en plus de généralistes

La Belgique connaît-elle une pénurie de médecins, oui ou non ? Et si oui, de quels médecins parle-t-on : des généralistes ou des spécialistes ? Et dans quelle région du pays ?

Selon la cellule de planification de l'offre des professions des soins de santé, c'est surtout sur le front de la médecine générale que la situation peut inquiéter. Dans son dernier rapport, publié en mai 2015 et portant sur des données de fin 2012, elle pointe certes une pénurie de pédiatres hospitaliers ou de gériatres, par exemple, mais elle souligne que, globalement, les spécialistes sont bien représentés sur le marché du travail.

Concernant les généralistes, par contre, la situation est préoccupante. Déjà aujourd'hui, on constate que toutes les régions ne sont pas aussi bien servies. La carte de la couverture médicale ci-dessus, sur laquelle apparaît nettement la frontière linguistique, montre également des variations d'un arrondissement à l'autre. Au sein même de la Région wallonne, la population d'Arlon est sans doute plus à plaindre que celle de Namur ou de Nivelles.

Un sur cinq a plus de 65 ans

Mais la commission s'inquiète surtout pour l'avenir de la médecine générale : elle constate en effet un nombre important de généralistes âgés de plus de 55 ans et une nette diminution des activités après 65 ans.

Fin 2014, le pays comptait 15 274 médecins généralistes agréés (63 % d'hommes et 37 % de femmes), dont 8 464 domiciliés en Flandre, 5 260 domiciliés en Wallonie et 1 553 domiciliés à Bruxelles. Parmi ces médecins, plus de la moitié (53,9 %) avaient plus de 55 ans. Et un sur cinq (20,8 %) avaient même plus de 65 ans.

Côté francophone, les médecins de famille sont encore plus âgés. En Wallonie, ce sont 57,8 % des généralistes qui ont plus de 55 ans (55,7 % à Bruxelles), et 22,6 % qui ont plus de 65 ans (19,2 % à Bruxelles). Autant de généralistes qui, dans les prochaines années, vont quitter le marché du travail.

La relève sera-t-elle suffisante ? Il semble que non. Au 31 décembre 2014, la Belgique comptait 810 généralistes en formation, dont 490 domiciliés en Flandre, 203 en Wallonie et 117 à Bruxelles. Pas de quoi remplacer les milliers de généralistes qui vont prochainement partir à la retraite.

Pour la cellule de planification, le défi le plus important sera dès lors de corriger cette pyramide des âges, en stimulant les étudiants qui sortent de la formation de base pour s'engager dans une carrière de médecine générale plutôt que de médecine spécialisée. Des mesures ont déjà été prises, qui commencent à porter leurs fruits : le nombre de candidats en médecine générale augmente d'année en année. Mais pas de façon suffisante pour compenser les départs à la retraite.

L. G.

Le défi le plus important sera de corriger cette pyramide des âges, en créant des vocations de généralistes.